



## Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

### I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro [en cours d'obtention] et sous le nom « Tournoi adultes du RCF ». Il se déroule les 12 et 13 avril 2025 au gymnase de la Porte de La Plaine situé au 13, rue du Général Guillaumat à Paris (15<sup>e</sup> arrondissement), sur 7 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le juge-arbitre de la compétition est François Pont-Ribeau. Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Guillaume Le Penec.

### II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le Tournoi adultes du RCF est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs seniors. Les joueurs des catégories minime, cadet, junior et vétérans peuvent également s'y inscrire.
- 2.2 Les séries proposées sont N 3 / R 4 ; R 5 / R 6 ; D 7 / D 8 ; D 9 / P 1 0 dans les disciplines suivantes : simple hommes (SH), simple dames (SD), double hommes (DH), doubles dames (DD) et double mixte (DMx).
- 2.3 Les différents tableaux de simples et de mixte se dérouleront le samedi (SH, SD, DMx) ; les différents tableaux de doubles seront disputés le dimanche (DH, DD). Les joueurs ne peuvent disputer que deux tableaux. La participation en simple et mixte n'est pas autorisée.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou bien en poule unique si le nombre d'inscrits ne permet pas de faire plusieurs poules.
- 2.5 Le comité d'organisation prévoit d'allouer un certain nombre de places par tableau :

|               | SH | SD | DH | DD | DMx |
|---------------|----|----|----|----|-----|
| <b>N3/R4</b>  | 12 | 6  | 6  | 6  | 6   |
| <b>R5/R6</b>  | 12 | 6  | 12 | 6  | 12  |
| <b>D7/D8</b>  | 12 | 12 | 12 | 12 | 12  |
| <b>D9/P10</b> | 12 | 12 | 12 | 12 | 12  |

En cas de faible affluence dans certains tableaux, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le nombre de places allouées dans d'autres tableaux.

- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.



### III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au jeudi 13 mars 2025. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Les listes d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées le samedi 15 mars 2025.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée au vendredi 28 mars. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux.
- 3.4 Les inscriptions se font directement sur le site Badnet ou l'application Ebad.
- 3.5 Le règlement se fait exclusivement via le site ou l'application cités à l'article précédent.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. La date d'inscription retenue pour un joueur en simple sera sa date de paiement ; la date d'inscription d'une paire sera la date de paiement du dernier joueur à avoir réglé ses frais d'inscriptions.
- 3.7 Le nombre de joueurs maximum est fixé à 350.
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau et à 22€ pour 2 tableaux. Pour les joueurs licenciés au Racing Club de France, les frais d'inscriptions s'élèvent à 10€ pour un tableau et à 15€ pour deux tableaux.
- 3.9 En simple, le surclassement n'est pas autorisé. En double, un des deux joueurs constituant une paire doit disposer du classement de la série demandée. En outre, l'autre joueur constituant la paire ne doit pas avoir plus d'un classement inférieur à la série demandée. Exemple : deux joueurs respectivement classés D8 et P10 ne pourront pas jouer ensemble dans la série D7/D8.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 07h30 à 18h00.
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de formulaires d'inscription mal complétés sont supportées par le joueur.

### IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au Tournoi adultes du RCF doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du juge-arbitre et de la LIFB ([forfait@lifb.org](mailto:forfait@lifb.org)).
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, au JA et à la LIFB, dans les plus brefs délais.
  - 📣 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
  - 📣 si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure



du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

## V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement sur BadNet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme au règlement fédéral en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les Babolat 2. Ils seront fournis par le Racing Club de France pour les finales.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Cependant, un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désignera un compteur de points.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 Tout volant qui touchera un obstacle ou la structure du gymnase sera compté faute aussi bien au service qu'en jeu.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au Tournoi adultes du RCF requiert la lecture et l'acceptation de règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.14 Les joueurs qui refusent que leur image soit reprise sur les outils de communication du club organisateur (site internet et réseaux sociaux) doivent le signifier par écrit au comité d'organisation ([rcfbadtournoi@gmail.com](mailto:rcfbadtournoi@gmail.com)) ou à la table de marque.